

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 16/02/2015

Date d'affichage : 17/02/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 23 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Pascal CORDÉ à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que le premier contrat enfance a été signé en 1987 avec la Caisse d'Allocations Familiales et a été renouvelé en 2004 et complété par un contrat temps libre la même année.

Monsieur le Maire expose que la décision de la transformation par la CNAF, à compter du 1^{er} juillet 2006, des contrats enfance et temps libre en un seul contrat dénommé « Contrat Enfance et Jeunesse ». Un contrat a alors été conclu pour les années 2007 à 2010 puis renouvelé pour les années 2011 à 2014. Les actions éligibles à ce contrat ont permis à la Ville de percevoir une subvention de 55 % du prix plafond des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que les actions du volet enfance du « Contrat Enfance Jeunesse » ont été modifiées suite à la fermeture de la crèche TROTTE MENU. La Ville a, en effet, souhaité étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 4 ans. La Ville a délégué ses structures multi-accueil à la Société MAISON BLEUE, et malgré les 3 structures existantes la liste

N° 2015/029

CAF : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE -

AVENANT SUITE À LA CRÉATION DE LA CRÈCHE PLEIN SOLEIL

N° 2015/029

CM 23/02/2015

CAF : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE -
AVENANT SUITE À LA CRÉATION DE LA CRÈCHE PLEIN SOLEIL

d'attente demeurant toujours importante, l'idée est née de créer une nouvelle structure multi-accueil dans les anciens locaux de l'école maternelle PLEIN SOLEIL et d'y inclure l'effectif existant de la crèche TROTTE MENU.

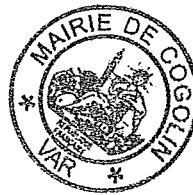
Le nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants PLEIN SOLEIL a ouvert ses portes le 3 février 2014. Cette nouvelle structure accueille les 26 berceaux de TROTTE MENU et la création de 24 berceaux supplémentaires. Il convient donc de procéder à la signature d'un avenant entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de COGOLIN pour cette nouvelle action.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'avenant au « Contrat Enfance et Jeunesse »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,




Marc Etienne LANSADÉ